



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 71966

Texte de la question

M. Alain Le Vern attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des aides-éducateurs qui sont admis à suivre une formation à temps complet, incompatible avec l'exécution de leur contrat. Dans l'état actuel de la réglementation, ils sont contraints à démissionner sans indemnisation ou à renoncer à leur projet professionnel. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour permettre aux aides-éducateurs qui ont réussi un concours d'entrée en formation (ou des épreuves de sélection) de sortir du dispositif emplois jeunes avec un moyen de subsistance.

Données clés

Auteur : [M. Alain Le Vern](#)

Circonscription : Seine-Maritime (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71966

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 238